

## COMMISSION REGIONALE DE L'ATHLETISME SANTE LOISIR CRASL

### PV DE LA REUNION N°5 – SAISON 2019-2020

31 juillet 2020 - VISIOCONFERENCE

**Présents** : Jocelyne BOUILLAUD, Claude DELAGE, Nicole DUCLOS Maryline GEORGEL, Françoise JEANTE, Sylvain PLANTARD, Martine PREVOST

**Excusés** : Eric FRADIN, Paul NIETO, Eric RAUL, Jean Pierre ROUQUIER

Début de la séance : 13H30 – Fin de la séance : 15H

#### PV DE LA REUNION CRASL DU 18 mai 2020

Approbation du PV de la réunion du 18 mai

#### JOURNEE NATIONALE DE LA MARCHÉ NORDIQUE

\*Constat : de nombreux clubs inscrits dès l'ouverture des inscriptions n'apparaissent pas dans le listing de la FFA . La relance de PAUL a permis d'identifier un bug au niveau de la fédération. Tout est rentré dans l'ordre.

\*Clôture des inscriptions : le 31/08

\*Pour recevoir des outils de communication papier, l'inscription devait être faite avant le 31/07. Cependant il sera toujours possible de les récupérer sur le site de la FFA.

\*Si les clubs ont combiné journée nationale de la marche et le Tour Maïf patrimoine, ils doivent s'inscrire sur les 2 événements. En effet, la participation à la JMN est obligatoire pour être labellisé FORME SANTE.

Il est conseillé à chaque Comité de relancer les clubs de son département.

#### MAÏF TOUR PATRIMOINE

Martine Prévost se renseigne sur les documents de communication pour la MAÏF

Rappel de la préparation du plan de communication à fournir

Le Comité 16 a demandé à changer de date et de lieu en raison de l'incertitude des épreuves de courses et de trails. En effet, la manifestation était conjointe à un trail organisé par le Conseil Départemental de la Charente sur l'un de ces sites. Accord donné au CDA16 pour modifier date et parcours.

#### QUESTIONS DIVERSES :

Suite au questionnement de Claude Delage sur le montant des cotisations « licences FORME ET SANTE », Martine Prévost, Claude Delage et Nicole Duclos participeront à une réflexion sur le sujet .

Martine se procure les documents élaborés par la FFA.

Validités des licences : Martine interroge le service juridique de la FFA pour confirmation.

Réponse de Clément GOURDIN , responsable du service juridique de la FFA : La licence est valable pour la participation aux entraînements et compétitions jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre. En revanche, elle ne permet pas de prendre part aux AG, etc...

Martine PREVOST  
Présidente CRASL

Nicole Duclos  
Présidente CCP

